



## DISPOSITIF JEUNES MAJEURS

### MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie des jeunes majeurs, arrivés mineurs non accompagnés en France et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité. Cet accompagnement permet d'avancer dans la scolarité ou la formation et ainsi d'accéder à la vie active et au logement autonome dans des conditions stables et durables.

### IMPLANTATION :

**Mâcon** : 7 logements (T4), de 2 ou 3 jeunes (1 cohabitation pour le public féminin).

**Chalon** : 8 logements (cinq T4, deux T3 et un studio), en cohabitation.

### CAPACITÉ :

40 places réparties sur Mâcon (20 places) et Chalon-sur-Saône (20 places).

### FINANCEMENT :

Conseil départemental 71 / DDETS 71 / Fond Social Européen

## Données quantitatives

Le DJM constitue une étape clé dans le parcours des jeunes vers l'autonomie. Il accompagne le passage à la majorité en permettant à la personne de consolider ses capacités à vivre de manière indépendante. Les travailleurs sociaux œuvrent à accompagner les jeunes à être acteurs de leur projet personnel.

En 2025, le dispositif jeune majeur de Saône-et-Loire a accompagné **49 personnes**, dont 45 hommes et 4 femmes, comme l'année précédente.

Les hommes représentent la part majoritaire des personnes accueillies, à hauteur de 91,83 %.

11 nouvelles personnes ont été accueillies en 2025 (1 femme et 10 hommes) et 13 personnes sont sorties du dispositif au cours de l'année (1 femme et 12 hommes).

Le **taux d'occupation pour l'année 2025 est de 92 %**, en légère baisse par rapport à l'année précédente. En effet, à Chalon-sur-Saône, 2 places sont restées vacantes plus de 8 mois au sein d'une colocation de 3 personnes, suite à des troubles causés par l'un des occupants, en grande souffrance psychique.

Au moment de l'installation sur le DJM, parmi les 11 personnes arrivées en 2025 :

- 3 étaient juste majeurs ;
- 6 avaient 19 ans ;
- Et 2 entraient dans leur vingtième année.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025 est de 750 jours, soit approximativement 24 mois, comme pour 2024.

Néanmoins, toute situation est singulière au regard du droit au séjour, de la formation ou de l'emploi. D'autant que chaque jeune peut porter des traumatismes parfois invisibles ou sous-estimés qui compliquent et ralentissent l'adaptation et l'intégration, avec un impact sur la durée de séjour.

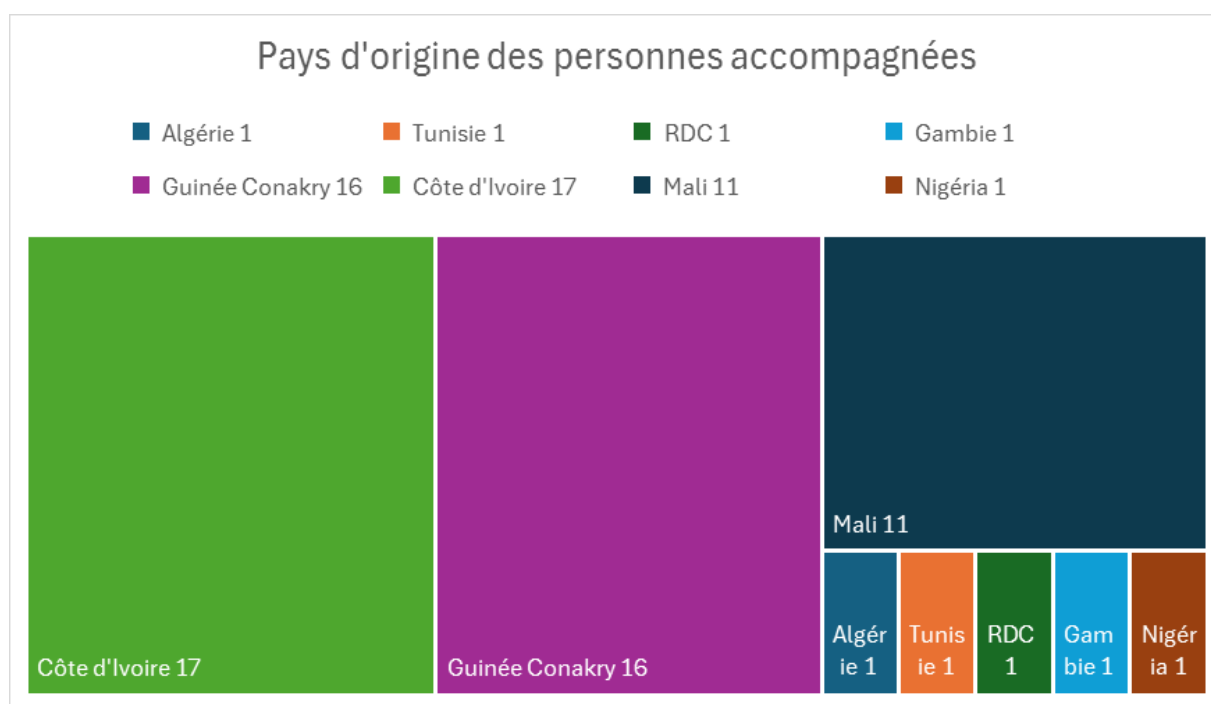
De même, les jeunes engagés dans un apprentissage ne disposent pas toujours des ressources suffisantes pour accéder à un logement autonome. Il apparaît donc nécessaire de prolonger leur accompagnement sur le DJM, afin de sécuriser leur parcours et de favoriser une transition progressive vers l'autonomie.

À la marge, certaines durées de prise en charge sont conséquentes du fait de situations administratives complexes.

Toutefois, la régularisation administrative est liée à une situation professionnelle stable et durable, ainsi si tout est réuni, l'obtention d'un titre de séjour peut être rapide.

Parmi les 13 sorties, 11 sont à destination d'un logement public (84,61 %) dont 6 ont bénéficié d'une mesure Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL). Une personne est partie chez des tiers et une autre vers une destination inconnue.

Les mesures AVDL sont essentielles pour accompagner la plupart des jeunes adultes qui sortent du DJM vers un logement, notamment pour faciliter la transition entre la proximité proposée sur le dispositif et l'accès à une complète autonomie.

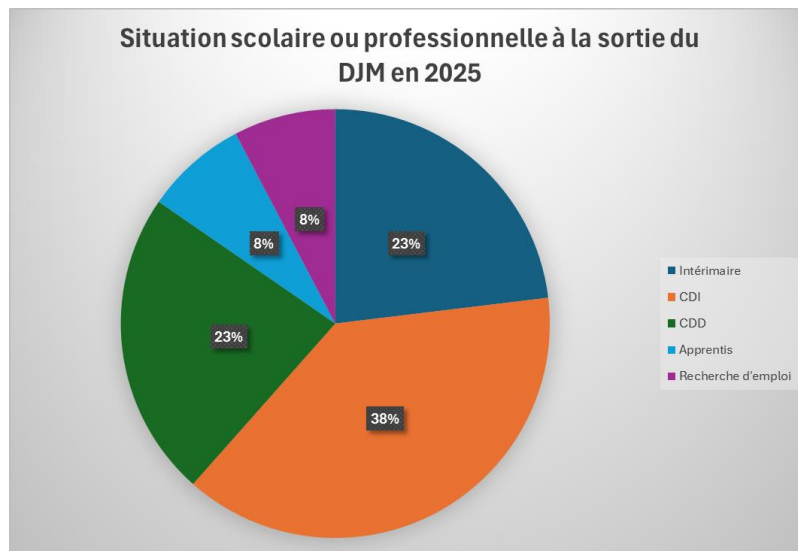


Depuis plusieurs années, les MNA accueillis en France sont originaires principalement d'Afrique subsaharienne et majoritairement de Guinée, Côte d'Ivoire et Mali, proportion qui se reflète à l'échelle du DJM de Saône et Loire.

Si parler français est un atout certain pour faciliter les démarches d'insertion, plusieurs jeunes ont un niveau scolaire initial assez faible. Leur compréhension des démarches administratives est plus longue et périlleuse. Ces difficultés sont accentuées par la numérisation généralisée des démarches.

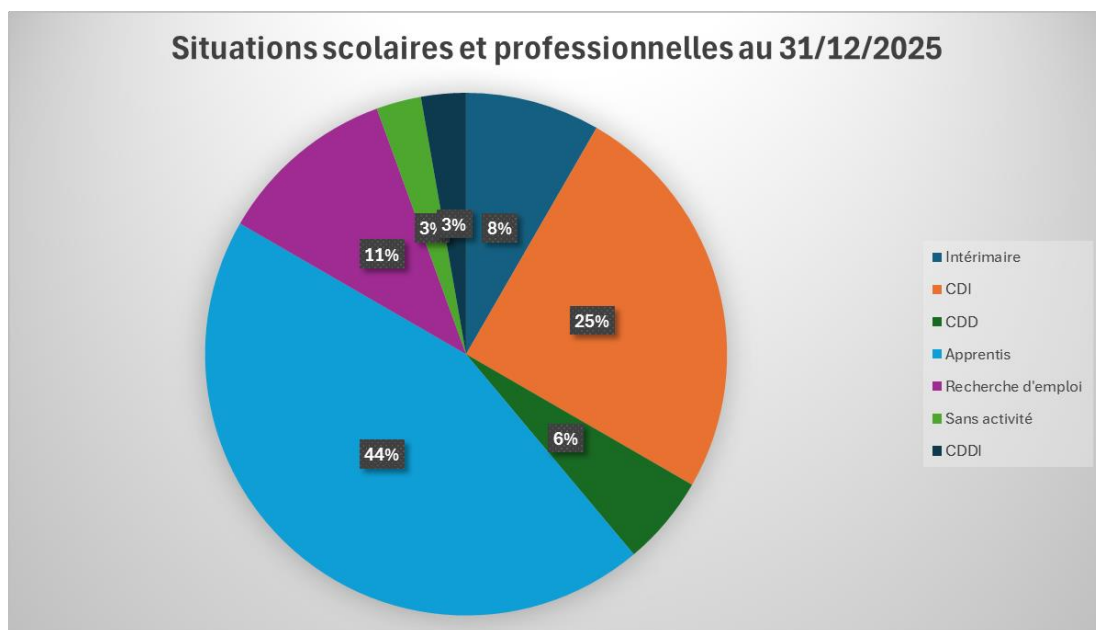
Comme l'année précédente, une part importante (87,75 %) des personnes accompagnées en 2025 étaient en contrat d'apprentissage à l'arrivée sur le dispositif, soit 43 jeunes. Le passage par le DJM permet ainsi de poursuivre sereinement la scolarité jusqu'à l'obtention du diplôme. À l'issue, certains passent un CAP complémentaire ou poursuivent les études.

6 jeunes étaient déjà salariés à leur accueil sur le DJM.



Sur les 13 personnes sorties du DJM en 2025 :

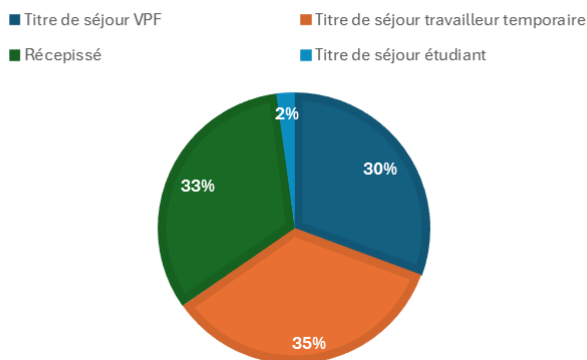
- 5 salariés en CDI ;
- 3 salariés en CDD de plus de 6 mois ;
- 3 salariés intérimaires ;
- 1 apprenti ;
- 1 jeune en recherche d'emploi.



Sur les 36 personnes présentes au 31 décembre 2025 : 9 en CDI, 2 en CDD, 3 intérimaires, 16 en apprentissage, 4 en recherche d'emploi, 1 en CDDI et 1 sans activité. Cette dernière était sous OQTF et non autorisée à travailler.

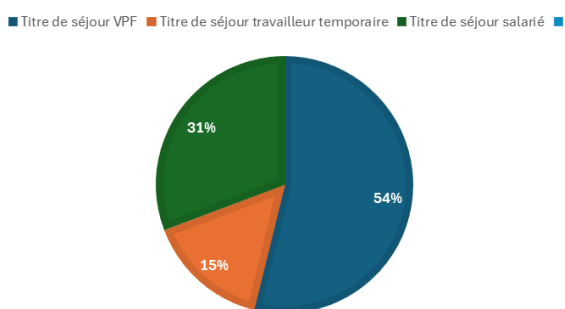
Au sein du DJM, rares sont les jeunes adultes sans activité ou en recherche d'emploi. Ce qui témoigne de la motivation et de l'engagement à s'insérer dans le monde professionnel.

### SITUATION ADMINISTRATIVE A L'ARRIVEE



Sur les 49 personnes accompagnées en 2025, à l'arrivée sur le dispositif, 17 étaient détenteurs d'un titre de séjour au motif "Travail temporaire". 16 disposaient d'un récépissé, 15 avaient un titre "Vie Privée et Familiale" et 1 disposait d'un titre de séjour "étudiant".

### SITUATION ADMINISTRATIVE A LA SORTIE



100 % des personnes sorties du DJM en 2025 possédaient un titre de séjour pour les motifs suivants :

- "Salariés" : 4 ;
- "Travailleurs temporaires" : 2 ;
- "Vie Privée et Familiale" : 7.

## Données qualitatives

Le contexte géopolitique des années passées a modifié la typologie du public accueilli, avec une majorité des jeunes qui arrivent après 16 ans en France, soit un temps plus réduit pour s'approprier le fonctionnement du système français, avant l'arrivée sur le DJM.

De nombreux jeunes adultes vont mal, avec des multiples traumas liés à l'exil mais aussi au vécu durant l'enfance et la vie en famille.

### Santé mentale fragilisée :

Cette année deux jeunes ont été licenciés de leur apprentissage du fait de problèmes psychologiques importants liés à une histoire familiale difficile et une trajectoire migratoire traumatisante. Malgré un suivi au CMP, aucune solution pérenne et adaptée n'a pu être mise en place. En effet, au-delà des difficultés d'accès aux soins, à noter l'absence d'adhésion de la part des jeunes pour prendre en compte leur santé mentale, par croyance ou par manque de connaissance, mais aussi du fait des injonctions administratives et économiques auxquelles ils doivent répondre et qui ne laissent pas la place au rétablissement.

Cette problématique de santé mentale est de plus en plus présente et se vérifie également chez des jeunes qui ont un parcours d'intégration professionnelle plus classique voire remarquable.

En effet, un certain nombre de jeunes qui sortent du DJM avec des diplômes, emplois et titres de séjour pluriannuels, expriment néanmoins des difficultés à apprécier leur quotidien et présentent des symptômes dépressifs, qui les isolent et peuvent même nuire à leur évolution et freiner leur intégration. Ainsi, pour mieux prendre en compte ces besoins, la prise en charge doit évoluer vers davantage de liens, une place privilégiée accordée à la parole et la valorisation du vivre ensemble.

### **Importance des actions collectives :**

Dans ces conditions, les actions collectives sont d'autant plus d'actualité et nécessaires pour initier des temps de partage et d'épanouissement, aux fins d'apprentissages des savoir-vivre et des savoir-être. Toutefois, si l'équipe du pôle Jeunes de Mâcon a organisé mensuellement des moments collectifs autour de supports simples : jeux de société, cinéma, bowling, barbecue, promenades, visite de Lyon, ses monuments et ses musées ; les jeunes sortent peu et il reste difficile de les mobiliser sur des actions collectives. Il est ainsi à privilégier des actions en petits groupes.

À Chalon-sur-Saône, la travailleuse sociale propose du soutien scolaire à la demande. Un groupe s'est également rendu à la roche de Solutré dans le cadre d'une sortie estivale.

### **Création du pôle Jeunes :**

La mise en place d'un pôle Jeunes sur Mâcon par le rapprochement des services ASI, Loj'In et DJM, a permis d'aborder les difficultés évoquées et élaborer collectivement une prise en charge plus adaptée, pour davantage répondre aux besoins exprimés dans l'accompagnement des jeunes. La dynamique reste à développer sur Chalon-sur-Saône.

### **Accès au logement :**

Les bailleurs publics soulignent régulièrement le sérieux des locataires sortis du DJM, majoritairement bons payeurs et sans problème de voisinage.

Toutefois, l'accession au logement prend du temps, malgré la mise en place de la commission relogement, instance d'Etat animée par le SIAO71, qui réunit l'ensemble des bailleurs sociaux et les opérateurs de l'hébergement, pour faciliter la mise en œuvre de la politique du logement d'abord.

Néanmoins, la tension sur le parc de petites typologies en centre-ville de Mâcon et Chalon-sur-Saône à proximité des commodités, vient allonger les délais d'attribution et prolonger la durée d'accueil sur le DJM.

### **Faits marquants de l'année écoulée :**

Cette année, 4 jeunes ont rencontré de réelles difficultés à trouver un travail pérenne à l'issue de leur formation et de l'obtention de leur diplôme ; d'autant plus lorsque l'employeur doit instruire une demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger.

Ainsi, certains jeunes s'orientent sur un autre diplôme ou un apprentissage complémentaire.

Sur Chalon-sur-Saône, une procédure d'expulsion a été menée en 2025.

Pour certaines situations, les injonctions administratives ont contribué à ralentir voire anéantir la prise en charge des problématiques de santé mentale pourtant repérées.

À noter, deux transferts d'appartements pour des lieux plus adaptés.

### **Événements indésirables et événements indésirables graves :**

Deux événements sont à signifier et ont été déclarés :

- À Chalon-sur-Saône, un jeune psychologiquement instable a mis violemment en difficulté la colocation, qui a dû prendre fin ;
- À Mâcon, un départ de feu accidentel par mégot de cigarette s'est produit dans un appartement du DJM, sans dégâts corporels, toutefois.

### Bilan des perspectives 2025 :

L'objectif de relancer les actions collectives a partiellement été atteint, malgré des temps communs organisés courant de l'année.

Le livret dit des savoirs n'a pas été utilisé, faute de données actualisées.

Le collectif Culture envisagé, malgré quelques tentatives d'animations n'a pas été maintenu, contrairement à l'objectif fixé.

Le bilan de l'année souligne que la mobilisation des travailleurs sociaux autour des problématiques de santé, en particulier psychiques, a limité la réalisation de certains objectifs.

Ainsi, le temps consacré à des accompagnements individuels complexes l'a été au détriment d'actions collectives.

### Perspectives 2026 :

Organiser des temps de travail pour mettre à jour :

- Le livret des savoirs et ainsi l'exploiter à nouveau pleinement par les équipes ;
- Le projet de service ;
- Le contrat de séjour.

Mettre en œuvre des actions collectives en veillant à les adapter au public accompagné, soit en groupe très restreint, notamment autour du souhait exprimé de l'apprentissage de la natation, tout au moins de l'aisance aquatique.

Participer, s'approprier et décliner les décisions prises en comité technique initié en 2026, regroupant la DDETS, le Département de Saône-et-Loire, le SIAO 71 et l'opérateur DJM Le Pont.

## LEXIQUE

<b>ASI :</b>	Accompagnement Social Individualisé
<b>CDD :</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CDI :</b>	Contrat à Durée Indéterminée
<b>CMP :</b>	Centre Médico Psychologique
<b>DDETS :</b>	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
<b>DJM :</b>	Dispositif Jeunes Majeurs
<b>MNA :</b>	Mineur Non Accompagné
<b>OQTF :</b>	Obligation de Quitter la France
<b>RDC :</b>	République du Congo
<b>SIAO :</b>	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation